

Communiqué de presse

Le 16 janvier 2017

« Tous les maires des communes concernées sont favorables au projet »

L'avis défavorable au projet d'implantation de dix éoliennes sur les communes d'Équennes-Éramecourt, Saulchoy-sous-Poix et Thieulloy-la-Ville, rendu par le commissaire-enquêteur le 16 octobre 2016, a fait réagir les développeurs d'énergieTEAM : *« Nous sommes surpris que l'avis du commissaire-enquêteur s'appuie sur une appréciation d'encerclement des villages qui ne ressort ni de nos études ni de nos photomontages, et que les maires des communes concernées contestent. Le rapport s'appuie enfin sur un sentiment de saturation visuelle émis par des personnes qui ne résident pas dans le secteur »*, explique Ralf Grass, président d'énergieTEAM. *« Mais, dans la mesure où les élus concernés soutiennent ce projet, et que nous sommes au début de la procédure, cet avis négatif ne présage pas que le projet ne puisse pas finalement aboutir »*.

Cette appréciation a également déplu aux maires des communes concernées qui ne comprennent pas ce qui a motivé l'avis défavorable du commissaire-enquêteur. Mme Sabine Chelle-Poiret, maire d'Équennes-Éramecourt, M. Loïc Leroy, maire de Saulchoy-sous-Poix et M. Bernard Morain, maire de Thieulloy-la-Ville s'en sont d'ailleurs émus auprès du préfet, dans un courrier qu'ils lui ont adressé :

« L'enquête publique qui s'est déroulée du 9 août au 15 septembre 2016, a mobilisé beaucoup de monde dont une grande partie de personnes extérieures à nos villages. Nous avons été surpris de l'avis défavorable du commissaire-enquêteur qui contredit ce que nous percevons du sentiment de nos concitoyens... En effet, si des groupements savent se mobiliser contre cette forme d'énergie, de manière stéréotypée voire caricaturale, ils ne représentent pas la majorité des habitants qui vivent dans ce territoire ».

Les maires avaient d'ailleurs sondé leurs administrés avant le lancement du projet : *« Nos territoires communaux répondant aux critères pour l'accueil des éoliennes ont naturellement été classés en zone favorable. (...) Nos concitoyens ont régulièrement été informés de l'avancée du projet, notamment lors de la permanence publique avant le dépôt de la demande d'autorisation, pour le présenter et répondre aux différentes interrogations. Nous avons pu ainsi mesurer la bonne acceptation locale, de l'éolien qui est déjà présent, et également de ce nouveau projet »*.

Enfin, dans ce courrier, les maires invitent le préfet à se rendre sur site et comptent sur un avis favorable à l'instruction de ce projet qui doit encore être présenté à la Commission départementale de la Nature, des Sites et des Paysages avant la décision finale rendue par le préfet.

Avec la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, la France a d'ores et déjà choisi de réduire sa production d'électricité nucléaire en développant massivement les énergies renouvelables et en 2030 déjà, 40% de notre électricité devra être produite par des sources d'énergies renouvelables.

Notre région est l'une des plus propices pour l'exploitation de l'énergie éolienne. Sa position géographique et ses vastes plateaux agricoles offrent des conditions optimales, non seulement pour l'installation d'éoliennes, mais également pour leur rendement. Grâce à l'action concertée de l'État et de la Région, la Picardie a été pionnière pour l'élaboration du Schéma régional éolien qui fixe un objectif de réduction pour 2050.

Légende photo : Photomontage de la vue du futur projet depuis la sortie de la commune de Thieulloy-la-Ville.

Contact presse energieTEAM : Catherine Bové : 06 43 59 98 34 – catherine.bove@energieteam.fr